

Conseil communal de Gimel

Conseil communal de Gimel

Séance du mardi 2 septembre 2014

A 20h15 au foyer de la Grande salle

Présidence : M. Laurent Guignard, Vice-Président

Absents : Mme M. Frutiger (exc.), M. C. Bastian (exc.), J.- L. Bignens (exc.), S. Debonneville (exc.), J. Dubugnon (exc.), L. Durussel (exc.), V. Frutiger (exc.), J.- F. Jacot (exc.), Ph. Reymond (exc.), S. Renaud (exc.)

Le Président souhaite la bienvenue à Madame la Syndique, à Mesdames et Messieurs les Municipaux, à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, au public et à la presse pour cette séance et remercie chacun du temps consacré aux affaires communales.

Il donne ensuite la parole aux scrutateurs pour l'appel.

Le quorum est atteint

Le Président ouvre la séance.

Il demande s'il y a une observation ou une proposition de modification de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 juin 2014
2. Communication du bureau
3. Préavis No-03-2014 « Bâtiment multifonctions - Crédit de construction » : rapport de la commission
4. Préavis No 03-2014 « Bâtiment multifonctions - Crédit de construction » : rapport de la commission des finances
5. Préavis No 04-2014 « Nouveau règlement du Conseil communal » : nomination de la commission
6. Préavis No 05-2014 « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 »
7. Election de la commission de gestion
8. Informations de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

Il n'y a aucune observation. Le Président passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Adoption du PV du 26 juin 2014

Mise en discussion du procès-verbal de la séance du 26 juin 2014

Il n'y a pas d'observation.

Le PV est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

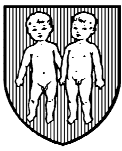
2. Communications du bureau

Le Président :

- Donne lecture du courrier adressé par le conseiller J.- C. Tosoni au président et annonçant sa démission ;
- Félicite la société de gymnastique de Gimel dont les bénévoles ont contribué au bon déroulement de la fête cantonale qui a eu lieu à Bière du 21 au 29 juin ;
- Remercie la société de Tir et la fanfare pour leur contribution à l'organisation de la fête du 1^{er} août ;
- Rappelle que les journées du Patrimoine auront lieu les 13 et 14 septembre 2014 ;
- Rappelle que le Tir du Conseil aura lieu le mercredi 17 septembre 2014 ;
- Informe que l'Adig organise une visite guidée d'un chantier forestier le 27 septembre 2014.

3. Préavis No 03-2014 « Bâtiment multifonctions - Crédit de construction » : rapport de la commission

Le Président passe la parole à la Municipalité pour la lecture des conclusions du préavis



Conseil communal de Gimel

Extraits du préavis

(...)

La Municipalité rappelle que le projet de construction de ce bâtiment est plus que jamais d'actualité pour répondre à une demande évidente et indispensable pour une commune de notre importance.

En effet, notre Commune se doit d'anticiper les besoins futurs liés à Harmos et à l'organisation qui en découle (création de places d'accueil de jour des enfants), de l'augmentation constante, depuis sa création, de la participation des élèves à la cantine scolaire, de la vitalité du club de football Gimel-Bière et enfin de la pérennité de notre fanfare et de l'école de musique.

Ces besoins sont d'autant plus évidents aujourd'hui puisque votre conseil a adopté le 29 avril dernier le plan de quartier du Closez-à-l'Orbannaz qui accueillera à partir de 2015 environ 120 logements destinés, selon son règlement de construction, à des habitations collectives familiales. A ce jour, de nombreuses demandes sont déjà en attente et le Comité de direction de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) a interpellé la Municipalité dans le cadre de son crédit d'études afin d'augmenter les 24 places prévues à 36 afin pour faire face aux demandes selon l'étude que ce CODIR a menée.

Il convient en outre de préciser que dans sa séance du 5 juin 2014, le Conseil Intercommunal de l'ARASMAC a

1. Approuvé le préavis 02-2014 « Création de nouvelles de places et augmentation de l'offre d'accueil au sein du Réseau AJEMA :

4. « Accepté la création de 36 places à Gimel (UAPE-Gimel) et de porter aux budgets 2015 et suivants les montants nécessaires à la couverture de ce déficit. »

IMPLANTATION ET PARTI ARCHITECTURAL

Les fonctions principales « cantine scolaire, locaux pour l'accueil parascolaire UAPE et buvette pour le club de football » ont dicté l'emplacement du bâtiment.

L'adjonction au projet d'un local de répétition pour la fanfare et l'école de musique a confirmé cet emplacement, à l'écart de toute habitation proche et d'un accès facilité.

(...)

Organisation des locaux

Au rez-de-chaussée :

Réorganisation des locaux annexes et de l'office-cuisine avec création d'un couloir de liaison menant directement aux groupes sanitaires et autres locaux de service, assurant ainsi un contrôle permanent des élèves depuis la zone des repas.

Aménagement d'un espace avec lavabo-rigole pour lavage des dents des enfants.

A l'étage :

Inversion des locaux UAPE et local fanfare - adaptation de l'accueil UAPE Le local UAPE prend place dans l'aile Ouest du bâtiment et la salle de répétition de la fanfare dans l'aile Est. Cette nouvelle configuration de l'UAPE répond aux besoins et demandes qui ont évolué durant l'étude et son nouvel emplacement offre l'avantage d'assurer un contact visuel direct avec l'espace de détente extérieur.

ASPECT FINANCIER (...)

L'objectif du crédit d'études était d'engager les études nécessaires à l'établissement d'un devis des travaux qui est maintenant le suivant (...)

RECAPITULATIF (...)

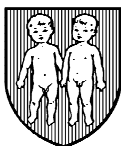
Total de l'ouvrage TTC Fr. 2'585'000.-

Les coûts supplémentaires liés à la construction du bâtiment projeté seront les suivants : (...)

Charges supplémentaires prévisibles 72'775.00

S'agissant en dernier lieu des revenus financiers du projet, il est important de rappeler que la location de la cantine scolaire sera reportée dans ce nouveau bâtiment et qu'une participation dans le cadre de l'ARASMAC « Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay » pourra être demandée d'environ Fr. 250.-/m2 par année.

(...) la Municipalité doit depuis une année faire face à une location annuelle pour la fanfare de Fr. 26'000.-. Le transfert de la fanfare dans les nouveaux locaux permettra de résilier le bail en vigueur.



Conseil communal de Gimel

CONCLUSIONS

En conclusion, la Municipalité vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit ci-dessus après mise à l'enquête publique*
 - b. D'allouer un crédit de Fr. 2'585'000.- pour exécuter ces travaux*
 - c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 2'585'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché*
 - d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans*
 - e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr 72'775.-*
- (...) »*

Le Président passe la parole à la commission pour la lecture de son rapport

Extraits

(...) L'augmentation du coût de l'ouvrage est principalement due à la nouvelle volumétrie du bâtiment. Cela s'explique par la demande de l'ARASMAC (Association régionale pour l'action sociale Morges-Aubonne-Cossonay) d'accueillir 36 places à l'UAPE (unité d'accueil pour écoliers) au lieu des 24 prévues initialement à Gimel. (...)

(...) le projet tel que proposé correspond au mieux à l'utilisation de l'espace disponible.

L'implantation du bâtiment en bordure des terrains de football, à proximité du groupe scolaire et de la place de jeu nous semble tout à fait adaptée à son utilisation.

La commission s'est à nouveau approchée des présidents de sociétés concernées afin de s'assurer que le projet correspond à leurs besoins.

(...)

En conclusion, la commission unanime vous demande :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit ci-dessus après mise à l'enquête publique*
- b. D'allouer un crédit de Fr. 2'585'000.- pour exécuter ces travaux*
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 2'585'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché*
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans*
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr 72'775.-*

4. Préavis No 03-2014 « Bâtiment multifonctions - Crédit de construction » : rapport de la commission des finances

Le Président passe la parole à la commission des finances pour la lecture de son rapport

Extraits

(...)

Gimel, centre local, se doit de répondre aux besoins de sa population et de ses sociétés. Ce projet correspond à ces nécessités.

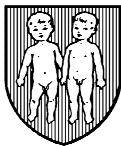
(...)

Nous relevons que ce projet est inscrit dans le plan des dépenses d'investissements actuel.

En conclusion (...), la commission unanime demande au conseil d'accepter le préavis (...) tel que présenté et :

- a. D'autoriser la Municipalité à entreprendre la réalisation et la construction d'un bâtiment multifonctions tel que décrit dans le préavis après mise à l'enquête publique*
- b. D'allouer un crédit de Fr. 2'585'000.- pour exécuter ces travaux*
- c. De financer ce crédit par un emprunt de Fr. 2'585'000.- aux meilleures conditions actuelles du marché*
- d. D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans*
- e. De prendre acte que ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires d'un montant estimé à Fr 72'775.-*

Le Président passe la parole à l'assemblée



Conseil communal de Gimel

M. Jaccard relève que les Fr. 1'000.- de frais d'entretien paraissent très modestes. En outre, il demande

- si les Fr. 170'000.- du crédit d'étude sont compris dans le coût du projet de Fr. 2'585'000.-
- si les coûts de fonctionnement pourront être assurés sans augmentation du taux d'imposition ;

S. Judas :

- Confirme que les coûts du crédit d'étude sont compris dans le montant du projet ;
- Concernant les Fr. 1'000.- mis au budget, elle confirme que l'entretien peut être assuré avec le personnel communal actuel et qu'il n'est donc pas attendu de charges additionnelles significatives des frais d'entretien ;
- Les charges d'exploitation supplémentaires représentent Fr. 6'064.- par mois, elles ne nécessiteront pas une adaptation du taux d'imposition ;

A. Durussel demande si d'autres sociétés locales que la fanfare pourront utiliser les locaux qu'elle occupera ;

S. Judas répond que l'un des objectifs de la réalisation de ce bâtiment est d'éliminer le nouveau loyer que la Rosière facture à la commune pour la mise à disposition d'une salle en faveur de la fanfare qui a besoin de locaux permanents, notamment pour y entreposer les instruments et pour l'école de musique. Dans ce contexte, la fanfare restera privilégiée dans l'utilisation des locaux qui lui sont attribués.

La parole n'est plus demandée.

Le président relit les conclusions du préavis et les soumet au vote.

Le préavis est accepté avec deux absentions.

5. Préavis No No 04-2014 « Nouveau règlement du Conseil communal » : nomination de la commission

Le président donne la composition de la commission : Thomas Baeriswyl, Jean - Luc Bignens, Richard Burnier, Reynald Isely, Sandrine Winkelmann.

Suppléants : Sandra Bourgeois et Antoine Durussel

6. Préavis No 05-2014 « Arrêté d'imposition pour l'année 2015 »

Le président remet le préavis à la commission des finances.

7. Election de la commission de gestion

Le Président passe la parole à l'assemblée et rappelle le nom des membres sortants

F. Debonneville propose Stéphanie Lecoultre, Daniel Egli et Michel Jaccard ;

R. Isely propose Florian Baeriswyl

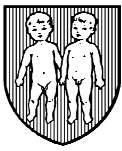
C. Messieux propose Frédéric Debonneville

Il n'y a pas d'autre proposition. L'élection a lieu au bulletin secret et au système majoritaire à deux tours.

Dépouillement du scrutin :

Bulletins délivrés :	38 ¹
Bulletins rentrés :	38
Bulletins nuls :	--
Bulletin valables :	41
Bulletins blancs :	--
Majorité :	20

¹ Explication de la différence (nombre de conseillers moins les excusés) : un membre du conseil avait annoncé son arrivée en cours de séance et l'assermentation du nouveau conseiller aura lieu lors de la prochaine séance



Conseil communal de Gimel

Sont élus :

Daniel Egli	38 voix
Michel Jaccard	36 voix
Stéphanie Lecoultre	35 voix
Frédéric Debonneville	35 voix
Florian Baeriswyl	32 voix

Election des suppléants

J.- M. Pasche propose Valérie Theintz et Sandra Bourgeois

Le nombre de membres proposés étant égal au nombre de places à pourvoir, le président propose de procéder à une élection tacite.

La parole n'est pas demandée, Valérie Theintz et Sandra Bourgeois sont élues par acclamation.

.

8. Informations de la Municipalité

Ph. Rezzonico :

- Revient sur la fête cantonale de gymnastique et remercie également les bénévoles qui ont contribué à la bonne organisation de cette manifestation. Il souligne également la qualité des performances des athlètes de Gimel ;
- Il remercie également la société de Tir pour sa contribution à l'organisation de la fête du 1^{er} août.

R. Lambercy Informe que deux spectacles seront organisés :

- L'histoire du soldat (Stravinsky et Ramuz), présenté par l'ensemble Nomade, le 12 septembre
- Le Révizor, interprété par Les arTpenteurs sous chapiteau au Collège du Marais le 3 octobre

S. Judas

- l'accueil des nouveaux habitants et des jeunes citoyens de la commune a été organisé suivi d'une soirée conviviale avec une fondue offerte : 166 invitations ont été envoyées aux habitants inscrits dans la commune entre août 2012 et juin 2014, 52 adultes et 18 enfants ont répondu présent. 45 jeunes citoyens ont été invités, 7 se sont inscrits, 3 étaient finalement présents.
- Sur la déchetterie, elle informe que les démarches en vue de la modification du PPA prennent du retard auprès de l'administration cantonale. Aux dernières nouvelles du Canton, le plan de quartier doit avoir été adopté avant le 31 décembre 2014 pour bénéficier des subventions². L'agenda des séances du conseil communal annoncé pour cette fin d'année sera donc peut-être modifié pour permettre le dépôt du préavis municipal en vue de l'adoption du plan de quartier par le conseil dans les délais impartis. En effet, le dossier devrait être mis à l'enquête publique au plus tard le 26 septembre, ce qui permettrait de déposer le préavis le 30 octobre.

9. Divers et propositions individuelles

P.- Y. Correvon

- Après avoir vainement contacté l'entreprise Laurent Membrez qui a construit les habitations en bas du village, il demande que la Municipalité entreprenne des démarches afin que le panneau posé à l'angle du passage piéton qui indique que les travaux sont toujours en cours soit enfin enlevé.
- Il demande où en est la finition de la partie sud du cimetière

² Les premières indications du Canton confirmaient que le dépôt du permis de construire au 31 décembre suffisait pour bénéficier des subventions.



Conseil communal de Gimel

S. Judas prend note de la demande. Concernant le mur du cimetière, la Municipalité ira voir où en sont les choses.

P. Renaud demande quand les mesures prises aux rues Billard et Baudin seront en vigueur.

Ph. Rezzonico répond qu'il attend les devis avant d'entreprendre les travaux.

P. Ciaburri fait remarquer qu'au parking devant la Poste, l'avant des voitures empiète beaucoup sur la route, ce qui peut constituer un danger pour la circulation.

S. Judas en prend note et verra ce qui peut être fait.

C. Messieux observe que les voitures mal garées sont verbalisées plus systématiquement. Il fait remarquer qu'il y a également des progrès à faire dans la Grand' Rue, surtout du côté de l'église, quartier où il observe des voitures qui ne sont pas immatriculées dans le canton de Vaud.

R. Houmard confirme qu'avec l'aide de la sécurité d'Aubonne, les voitures mal garées sont amendées de manière plus systématique. Il prend note des observations du conseiller C. Messieux.

J.- M. Pasche fait part de son étonnement sur la manière dont est conduit le chantier à la rue des Gouilles. De plus, situé près de la source de la Mine, il fait part de son inquiétude sur la construction prévue d'un garage souterrain dans cette zone.

Ch. Dubugnon reconnaît que la conduite de ce chantier est difficile. La Municipalité y est intervenue et l'a fait arrêter en y demandant des travaux complémentaires. Un point de situation sera fait avec l'entreprise et les architectes avant d'envisager une reprise des travaux. Concernant le garage souterrain, elle informe que des sondages avaient été réalisés confirmant qu'il n'y aurait pas de problème.

Fl. Baeriswyl concernant l'intervention de Mme la Syndique sur la déchetterie, il demande s'il existe un risque de devoir compenser en³ cas de retard dans le traitement du dossier au canton.

S. Judas répond qu'une demande de clarification a été adressée au canton.

V. Theintz demande si la commune pourrait envisager d'instaurer un système de macarons pour le parking des riverains.

R. Houmard confirme que ce système a été envisagé mais qu'il s'avère relativement compliqué à gérer administrativement et la commune a préféré y renoncer.

E. Dieperinck demande s'il est possible de maintenir des places de parc disponibles en soirée devant la maison de commune pour permettre aux membres des commissions de s'y garer lors de leurs travaux.

R. Houmard fait remarquer que, s'agissant de places bleues elles sont disponibles après 18h00 et ne peuvent pas être réservées à un usage particulier.

D. Arpin demande :

- quelle est l'utilité des haubans aux couleurs de la banque Raiffeisen placés à la place de la Vernette ;
- des informations sur les événements du samedi 30 août dans l'après-midi ayant provoqué de forts dégâts à deux bus.

R. Houmard explique :

- que les haubans délimitent une zone interdite de stationnement

³ V. PV de la séance du 29 avril 2014, point 5 de l'ordre du jour



Conseil communal de Gimel

- que les événements du samedi s'expliquent par une altercation entre le chauffeur d'un bus et des jeunes qui ne voulaient pas payer leur course.

S. Judas ajoute que la Municipalité n'est pas tenue informée des interventions effectuées par la police sur le territoire de la commune en raison du secret de l'instruction. Les événements de ce samedi-là n'ont donc pas été communiqués à la Municipalité.

La parole n'est plus demandée.

Le Président rappelle la date des prochaines votations du 28 septembre, ainsi que les dates des prochaines séances du conseil les 30 octobre et 5 décembre 2014.

Le Président remercie les employés communaux pour la mise en place de la salle.

Après le contre-appel, le Président lève la séance, il est 21h20.

Le Vice-Président

Le secrétaire

Laurent Guignard

François Marti